

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS

Séance du mardi 9 septembre 2025

Présent(e)s : M. R.F. DUFOUR, président, Mme Y. de BROUWER, vice-présidente,
M. L. HADESTAINE, vice-président..
Mmes A-M. DETRIXHE, M-J. HERMAN, M. KIMPLAIRE, M-M. LEMESTRE,
Y. LOUIS.
MM. J. ANDERSSON, M. GROVEN, B. RAES.

Excusé(e)s : Mmes, M-F. DUHAUT, M-L. GOFFIN, M. HOUGARDY,
A-M. JEUNEHOMME, C. SOTTIAUX.
M. E. DOCQUIER.
Mme P. HUMBLET, secrétaire.
M. E. DOCQUIER.
M. O. ORBAN, échevin des Aînés.

1. PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 8 JUILLET 2025.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans modification. Il sera transmis au Collège, pour information, par l'intermédiaire de M. l'échevin des Aînés O. ORBAN.

2. RENCONTRE DU 26 JUILLET DERNIER - EVALUATION.

Vingt personnes ont participé à cette rencontre qui était organisée au restaurant « LA GOUTTE ». L'ambiance était excellente et tous souhaitent que cette activité soit maintenue. Certains collègues proposent de se renseigner dans d'autres restaurants « AU CHARDON », au « CHATEAU D'OTEPPE » ou chez Q. STENUIT.

3. MANDAT DE PROTECTION EXTRAJUDICIAIRE – POUR QUI ? – POUR QUOI ?.

Notre invitée est Me C. CARTUYVELS, notaire à Braives, que le président accueille et remercie d'avoir accepté de venir nous expliquer en détail en quoi consiste l'important document légal qu'est le mandat extrajudiciaire et dans quelles circonstances il peut se révéler utile.

Le mandat extrajudiciaire vous permet de désigner UNE ou PLUSIEURS personne(s) de confiance (les mandataires) chargée(s) de gérer vos biens et de protéger votre personne sans l'intervention automatique d'un juge.

L'inscription à un registre central est obligatoire. L'intervention du notaire se monte à plus ou moins 650 euros.

En résumé, le mandat extrajudiciaire vous assure la maîtrise de votre avenir et une protection sur mesure. Simple et efficace, il constitue un facteur de sérénité pour vous et votre famille.

(N.B. Si vous souhaitez les consulter, les notes de C. CARTUYVELS sont disponibles auprès de notre secrétaire).

4. DIVERS.

Le repas-spectacle réservé gratuitement aux Braivois(e)s de plus de 60 ans aura lieu au hall des sports de Fallais le 20 septembre 2025 à midi. Prière de s'inscrire avant le 12 septembre.

La séance est levée à 11H15. La prochaine réunion est prévue le mardi 14 octobre 2025 à 9 heures 30 à la Cour de Justice de Hosdent.

Par le Conseil,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

B. RAES

R.F. DUFOUR